

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [julie-beaumier-csscdr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c7b8796cf5b15a61c6cd1280>

Date d'obtention : 2024-11-15 15:16:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je dois parler à l'auteur du signalement et à la victime. Ensuite, je vais évaluer l'incident en posant des questions bienveillantes. Je vais vérifier les informations en demandant à la victime s'il y a d'autres personnes au courant. Je vérifie auprès des jeunes impliqués. Je remplis la grille d'évaluation en les rencontrant seul à seul. Les sensibiliser que l'incident doit demeurer confidentiel.

Si la situation est malveillante, je contacte immédiatement les services de police et je confisque l'appareil.

Je discute avec le jeune instigateur pour avoir sa version des faits. J'évalue si l'intention est impulsive ou malveillante.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que peu importe la situation qu'elle soit impulsive ou malveillante, je dois appliquer les étapes dans l'ordre de la trousse pour me permettre de bien intervenir dans la situation. Que l'acte soit impulsif ou malveillant, les policiers doivent être avisés. Il est important d'appliquer le protocole afin d'éviter la propagation du matériel pornographique. Peu importe l'âge en dessous de 18 ans, que l'acte soit volontaire ou non la situation doit être prise au sérieux.

Il faut évaluer en vérifiant l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate pour moi serait d'utiliser la bonne approche afin de recueillir les informations de la victime, sans la brusquer ou qu'elle se sente juger.

Même si j'interviens avec l'instigateur d'un acte malveillant, je dois demeurer objective, sans juger et sans teinter mon intervention, même si je ne suis pas d'accord avec la situation.